



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

PRÉFECTURE

Direction de l'Action Territoriale de l'État
Bureau du contrôle de légalité

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL du 10 NOV. 2016 prononçant la dénomination de commune touristique pour la commune de BANDOL

Le Préfet du Var,

Officier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du tourisme, notamment ses articles L.133-11, L.133-12, R.133-32 et suivants ;

VU le décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme, notamment son article 3 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-116 du 25 octobre 2016 portant classement de l'office de tourisme de Bandol dans la catégorie II ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016/12/PJI du 18 avril 2016 portant délégation de signature à Mme Sylvie HOUSPIC, secrétaire générale de la préfecture du Var, sous-préfète de l'arrondissement de Toulon ;

VU la délibération du conseil municipal de Bandol du 30 septembre 2016 sollicitant la dénomination de commune touristique ;

Considérant que la commune satisfait aux conditions fixées par les textes précités ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Var,

ARRÊTE :

Article 1er : La commune de Bandol est dénommée commune touristique pour une durée de cinq ans. à compter de la date de signature du présent arrêté ;

Article 2 : le présent arrêté peut faire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du préfet du Var ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon ;

Article 3 : la secrétaire générale de la préfecture du Var et le maire de Bandol sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Var et dont copie sera adressée à M. le ministre de l'économie et des finances, à M. le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi et à Mme la directrice des archives départementales.

10 NOV. 2016

Fait à Toulon, le

Pour le Préfet et par délégation,
la secrétaire générale,

Sylvie HOUSPIC